

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Ce procès-verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

## SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

<b>Membres du Conseil : 19</b>	L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.
<b>Présents : 15</b>	Présents : Mmes Sandra ARSIVAUD, Claire-Marie BIGEAYE, Patricia LEPINE, Hanna OCHSENBEIN, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Martine SCHEID, Chantal SUBRA.
<b>Pouvoirs : 1</b>	
<b>Votants : 16</b>	MM. Damien BREAU, Lionel DAMESTOY, Eric DRAPEAU, Eric FAUCHER, Olivier LANERES, Dominique MOREL, Eric THICKETT.
<b>Date de Convocation :</b> 21/04/2026	Absents ayant donné Pouvoirs : M. François JOUANNAULT à M. Eric DRAPEAU Absents excusés : Mme Andrée JOUSSEAUME et M. Patrick RAMOS Absents : M. Gérard VILATTE Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.  
Madame Josette RAIMON est désignée secrétaire de séance.

### ♦ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/03/2026.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 16 voix pour.*

### COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

- Contrat d'entretien annuel des espaces verts pour le secteur des Oiseaux par l'ADEI ESAT DE MARLONGES pour un montant par passage de 607,36€ HT, 728,83€ TTC.
- Contrat d'entretien annuel des espaces verts pour le rondpoint d'Intermarché par l'ADEI ESAT DE MARLONGES pour un montant par passage de 832,59€ HT, 999,11€ TTC.
- Contrat d'entretien annuel des espaces verts pour le secteur de la ZA de l'Aubépin par l'ADEI ESAT DE MARLONGES pour un montant par passage de 1.548,77€ HT, 1.858,52€ TTC.
- Animation pour la fête de la Rosière par la société CARAMIX pour un montant de 1.960,00€ TTC.
- Spectacle pour les Transhumances 2026 et Mai à Vélo par la société TISANE DU KIRC pour un montant de 1.524,00€ TTC.
- Formation obligatoire des élus (E. DRAPEAU, E. FAUCHER, F. JOUANNAULT, J. RAIMON, M. SCHEID, C. SUBRA, E. THICKETT) par l'AMF17 pour un montant de 190,00€ TTC par jour par participant.
- Remise en état logement 5 rue du Rouillet par la société ABER PROPRETÉ pour un montant de 179,00€ HT, 214,80€ TTC.
- Modernisation des horloges par le SDEER 17 pour un montant de 4.223,38€ TTC.
- Réhabilitation de l'électrification du Parc par la société SAS PEREIRA CHAILLOUX pour un montant de 10.607,40€ HT, 12.728,88€ TTC.
- Location d'une minipelle pour les travaux dans le parc auprès de la société ALM pour un montant de 634,95€ HT, 761,94€ TTC.
- Acquisition de corbeilles de tri pour les services administratifs auprès de la société MANUTAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 383,25€ HT, 459,90€ TTC.
- Fourniture d'une plaque transparente opaque pour le logement 3 rue des Ecoles par la société ATELIER THERET pour un montant de 296,00€ HT, 355,20€ TTC.
- Fourniture de lames de signalisation par la société PANO pour un montant de 396,00€ HT, 475,20€ TTC.
- Réalisation d'une étude pour la déconnexion des eaux pluviales de la rue du Mississippi par la société MAITRES CUBES pour un montant de 2.650,00€ HT, 3.180,00€ TTC.
- Broyage du terrain derrière la déchetterie pour les Foulées Sallésiennes par la société SARL GUERAU SERVICES pour un montant de 250,00€ HT, 300,00€ TTC.

- Acquisition d'un ordinateur et reconditionnement d'un autre pour les services administratifs auprès de SOLURIS pour un montant de 1.618,25€ HT, 2.708,90€ TTC.
- Sortie en mer pour le Centre de Loisirs par la société CROISIERES NAVIPROMER pour un montant de 341,80€ TTC.
- Réfection d'une partie de la toiture de l'église par la société TOITURES CP pour un montant de 55.359,94€ HT, 66.431,93€ TTC.
- Restauration de l'escalier à vis et du mur du clocher fortifié de l'église par la société LES COMPAGNONS RÉUNIS pour un montant de 31.474,00€ HT, 37.668,80€ TTC.
- Repérage amiante et plomb avant démolition sur le logement sis 20 rue Pierre par la société CEDI ATLANTIQUE pour un montant de 1.690,00€ HT, 2.028,00€ TTC.
- Avenant d'ajustement contractuel pour le contrat véhicules à moteur avec la société SMACL ASSURANCES portant la cotisation annuelle à 3.459,00€ HT, 4.150,80€ TTC.
- Avenant au contrat de mise à disposition gratuite du véhicule KANGOO des services techniques avec la société TRAFIC COMMUNICATION portant acquisition du véhicule pour un montant de 1.000,00€ HT, 1.200,00€ TTC.

#### ◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS

### Délibération n°1 Modification du tableau du Conseil Municipal

Suite à la démission d'une Conseillère Municipale, Mme Sandy DIAS, et l'entrée d'une nouvelle conseillère Municipale, Mme Andrée JOUSSEAUME, il est proposé de prendre acte par conséquent du nouveau tableau du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du tableau du Conseil Municipal tel que modifié suite à la démission et à l'entrée d'une nouvelle Conseillère Municipale.

Ordre	Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communal
1	Maire	Mme	SUBRA née GUILLEBAUD Chantal	01/07/1948	20/03/2026	15	OUI
2	Premier Adjoint	M.	JOUANNAULT François	27/04/1965	20/03/2026	16	
3	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme	PEREIRA Béatrice	26/02/1972	20/03/2026	16	
4	3 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	THICKETT Eric	02/02/1954	20/03/2026	16	
5	4 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme	SCHEID née CHÈRI Martine	06/07/1959	20/03/2026	16	
6	5 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	DRAPEAU Eric	02/08/1966	20/03/2026	16	
7	Conseiller Municipal	Mme	RAIMON née DUPOUY Josette	16/01/1948	15/03/2026	763	
8	Conseiller Municipal	Mme	LÉPINE née GUÉRIN Patricia	18/06/1954	15/03/2026	763	
9	Conseiller Municipal	M.	MOREL Dominique	15/04/1956	15/03/2026	763	
10	Conseiller Municipal	M.	FAUCHER Eric	19/05/1961	15/03/2026	763	
11	Conseiller Municipal	M.	DAMESTOY Lionel	16/05/1966	15/03/2026	763	
12	Conseiller Municipal	Mme	ARSIVAUD Sandra	25/07/1974	15/03/2026	763	
13	Conseiller Municipal	M.	LANERES Olivier	13/08/1978	15/03/2026	763	
14	Conseiller Municipal	Mme	BIGEAYE Claire-Marie	09/03/1984	15/03/2026	763	
15	Conseiller Municipal	M.	BREAU Damien	04/06/1984	15/03/2026	763	
16	Conseiller Municipal	Mme	OCHSENBEIN Hanna	05/07/1999	15/03/2026	763	
17	Conseiller Municipal	M.	RAMOS Patrick	08/05/1954	15/03/2026	499	
18	Conseiller Municipal	M.	VILATTE Gérard	21/09/1954	15/03/2026	499	
19	Conseiller Municipal	Mme	JOUSSEAUME née VARACHE Andrée	06/08/1948	16/04/2026	499	

Cachet de la Mairie :



Certifié par le Maire,  
A Salles sur Mer, le 28/04/2026

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°2 Désignation représentants à la SEM ENR de La Rochelle**

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Thickett pour les représenter la Commune aux Assemblées Générales et à l'Assemblée Spéciale et celle de Monsieur Faucher en suppléant.

Monsieur Thickett précise qu'il a déjà travaillé avec eux concernant un projet de ferme photovoltaïque.

Madame le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de SÉnRgies, SEM ENR La Rochelle, société d'économie mixte de l'agglomération dédiée à la réalisation et la gestion d'installations d'énergie renouvelable.

A ce titre, elle doit être représentée en assemblée générale par un membre du Conseil Municipal.

Elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer un poste d'administrateur au conseil d'administration. De ce fait, les statuts de la société prévoient que La Commune a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, communément appelée assemblée des communes.

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation d'un représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1524-5 ;

Vu le Code de Commerce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne M. Eric THICKETT en qualité de représentant de la Commune aux assemblées générales de la société SEM ENR La Rochelle, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.
- Désigne : M. Eric THICKETT en qualité de délégué de la Commune à l'assemblée spéciale de la SEM ENR La Rochelle, et l'autorise à exercer toutes fonctions dans ce cadre, étant précisé qu'il exercera ses fonctions gratuitement.
- Désigne M. Eric FAUCHER en qualité de représentant suppléant de la Commune aux assemblées générales et spéciale de la société SEM ENR La Rochelle, en cas d'absence de M. Eric THICKETT.
- Autorise M. Eric THICKETT à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°3 Désignation représentants au Syndicat Départemental de la Voirie**

Madame le Maire précise que le Syndicat de la Voirie ne prenant pas en compte la population totale mais uniquement la population municipale, la Commune ne bénéficie donc que d'un seul représentant au lieu de trois. Elle propose la candidature de Monsieur Breau, qui accepte volontiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime,

Considérant que les Conseils Municipaux nouvellement installés des Communes de moins de 15 000 habitants membres du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, désignent les représentants qui siégeront au collège électoral cantonal pour élire les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Vu la délibération n°14 du 30/03/2026 désignant 3 représentants au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie du Département de la Charente-Maritime.

Considérant que le Syndicat Départemental de la Voirie du Département de la Charente-Maritime retient la population municipale et non la population totale de la Commune pour définir le nombre de représentants par Commune.

Considérant donc que de par sa population municipale inférieure à 2 500 habitants, la Commune de Salles sur Mer ne doit désigner qu'1 électeur.

Il est précisé que les désignations des représentants peuvent avoir lieu par vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, par vote à main levée, M. Damien BREAU en qualité de représentant au collège cantonal qui élira les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°4 Convention de servitudes parcelle AD88 avec ENEDIS**

Madame le Maire précise que suite à la division d'une parcelle, il y a lieu de raccorder électriquement la nouvelle parcelle. Le raccordement projeté traverse une parcelle dont la Commune est propriétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS, afin de raccorder la parcelle AD 75 de M. CASTREC, doit réaliser une tranchée sur la parcelle AD88, propriété de la Commune.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une convention de servitude.

Il y a donc lieu de signer une convention de servitude pour la parcelle AD88 propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle AD88 propriété de la Commune.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°5 Fête de la Rosière 2026**

Madame le Maire rappelle l'historique du leg Even dont la location des terrains et maisons permet le financement de la dot de la Rosière mais également des actions de l'école et des aînés de la Commune.

Madame Scheid demande s'il y a un dresscode imposé pour la Rosière et ses Dauphines ?

Madame le Maire précise qu'aucune consigne n'est imposée mais que souvent les jeunes filles choisissent des robes claires de saison, pas nécessairement de mariage.

Monsieur Thickett souligne qu'une année la Rosière était en rouge, ce qui n'avait pas été particulièrement apprécié par les sallésiens.

Considérant l'organisation de la manifestation de la Fête de la Rosière qui se tiendra le Samedi 20 juin 2026, Considérant qu'une dotation est accordée chaque année à la Rosière élue (l'attribution de cette dotation résultant du legs de Monsieur Pierre Even),

Considérant les sommes pouvant être engagées par la/les Dauphines de la Rosière 2026 pour l'achat de sa/leur tenue pour la Fête de la Rosière,

Madame le Maire rappelle l'origine de la tradition de « la Rosière », instaurée par le testament de Monsieur Pierre EVEN dont la gestion du legs de Pierre EVEN est réalisée dans la pure tradition :

- un tiers est consacré à l'école, inclus dans le financement des projets de l'école,
- un tiers pour le Club des Aînés, inclus dans le financement du repas annuel,
- un tiers pour la Rosière ; la première Rosière a été élue en 1881.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une dotation de 500€ à la Rosière 2026 élue ;
- De rembourser la/les Dauphines de la Rosière 2026 de son/leur achat de tenue pour la Fête de la Rosière 2026, sur présentation de justificatifs et dans la limite de 100 euros par personne ;
- Il est précisé que la dotation et les remboursements sont conditionnées par la présence effective de la Rosière et de sa/Dauphine(s) le jour de la fête de la Rosière soit le 20 juin 2026 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

## **Délibération n°6 Conseil Municipal des Enfants – Actions**

Madame le Maire souligne que le CME (Conseil Municipal des Enfants) a proposé des actions, qui doivent ensuite être validées par le Conseil Municipal. Certaines demandes, telle que la pose de porte manteaux sous le préau, nécessitent une étude plus précise.

Monsieur Drapeau confirme que la mise en place de porte manteaux sous le préau peut poser des questions de sécurité et il rappelle qu'il y en a déjà dans le couloir. Il reverra ce point avec les enfants lors du prochain CME.

Madame Scheid s'interroge sur la fréquence des réunions du CME.

Madame le Maire précise que le CME se réunit trois fois par année scolaire : une réunion après la rentrée pour les nouveaux élus, une réunion à la fin/début de l'année civile en cours pour proposer des actions et une réunion avant la fin de l'année scolaire pour la mise en œuvre de ces actions.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations des 12/12/2024, 20/02/2025, 26/06/2025 et 29/01/2026, le Conseil a validé la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants.

Le CME s'est déjà réuni à plusieurs reprises (10/04/2025, 23/05/2025, 12/12/2025 et 27/02/2026).

Lors de sa séance du 27/02/2026, le CME a émis des propositions d'actions devant être validées par le Conseil Municipal pour mise en place :

- Finir de poser les affiches citoyennes réalisées
- Mettre en place des filets de basket
- Acheter des cages de but pliables
- Installer des portes-craies pour les tableaux sous le préau

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les actions proposées par le CME :

- Finir de poser les affiches citoyennes réalisées
- Mettre en place des filets de basket
- Acheter des cages de but pliables
- Installer des portes-craies pour les tableaux sous le préau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les actions proposées par le CME, à savoir :
  - o Finir de poser les affiches citoyennes réalisées
  - o Mettre en place des filets de basket
  - o Acheter des cages de but pliables
  - o Installer des portes-craies pour les tableaux sous le préau
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.**

### **Délibération n°7 Demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) – Sécurisation des écoles**

Monsieur Thickett précise qu'il s'agit uniquement à ce stade de sécuriser le périmètre scolaire. Il faudra également reprendre la place Vama Veche afin de permettre des déplacements sécurisés : ce dossier sera étudié prochainement, notamment en partenariat avec le CAUE17 dont les services sont gratuits pour les Communes.

Monsieur Damestoy rappelle que le FIPD se décline en 3 axes : un axe police municipal, un axe sécurisation des écoles et un axe vidéosurveillance. Ce dernier axe nécessite un avis préalable des services de la Gendarmerie et une consultation de la population. Les délais de retours des dossiers étant fixés au 4 mai, la Commune s'est positionnée uniquement sur le 2<sup>ème</sup> axe.

Madame Scheid demande si la décision de faire les travaux sera conditionnée à l'obtention de la subvention.

Monsieur Damestoy souligne que les devis étant tronçonnés, ils pourront être réalisés au fur et à mesure du possible.

La Commune souhaite sécuriser l'accès à son école primaire en réhaussant et rénovant toutes les clôtures délimitant le site scolaire (tant sur le domaine public qu'en mitoyenneté privée).

Ce projet peut bénéficier de subventions au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) jusqu'à 80% des dépenses HT engagées.

Le montant prévisionnel des travaux pourrait s'élever à 30.000,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter le financement de l'Etat au titre du FIPD 2026 Programme S (projet de sécurisation et d'équipement)
- Valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- Autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

**Plan de Financement Prévisionnel**

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
FIPD 2026	Sollicité	30.000,00€	24.000,00€	80%
Autofinancement			6.000,00€	20%
<b>COÛT HT</b>			<b>30.000,00€ HT</b>	

**Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.**

### **Questions / Informations diverses :**

- Les prochains Conseils Municipaux se tiendront les :
  - o Vendredi 08/05/2026 à 10h : élection de la Rosière 2026
  - o Vendredi 05/06/2026 à 18h : élection grands électeurs sénatoriales

- Lundi 29/06/2026 à 18h30
- Madame le Maire détaille au Conseil Municipal les futures manifestations/animations de la Commune :
  - Cérémonie du 08 mai + élection de la Rosière : vendredi 08 mai 2026
  - Concert « Sans prétention » : samedi 16 mai 2026 à la Galerie à 19h
  - Exposition et livres sur l'esclavage du 18 au 24 mai 2026 à la bibliothèque
  - Transhumances littorales et Mai à Vélo (pique-nique et rallye vélo) : Samedi 23 mai 2026 à partir de 10h30 dans le Parc
  - Madame Pereira fait un appel aux bénévoles pour l'organisation du Rallye Vélo lors de cette journée
  - Guinguette : samedi 23 mai 2026 dans le parc à partir de 18h
  - Guinguette : vendredi 29 mai 2026 dans le parc à partir de 18h
  - Théâtre par la Coursive « Pling Plang » : jeudi 4 juin 2026 à 20h30 à la salle des Fêtes
  - Les foulées sallésiennes, course nature de 10km : dimanche 7 juin 2026 à 9h30
  - Guinguette : vendredi 12 juin 2026 dans le parc à partir de 18h
  - Fête de la Rosière et Fête de l'école : samedi 20 juin 2026 dans le Parc
  - Guinguette : samedi 20 juin 2026 dans le parc à partir de 18h
  - Guinguette : vendredi 3 juillet 2026 dans le parc à partir de 18h
- Monsieur Thickett fait un point sur le dossier de la rénovation de l'Eglise et de la rencontre et échanges sur site avec l'Architecte des Bâtiments de France et des représentants de la Sauvegarde de l'Art Français. Il en ressort la nécessité de mettre en valeur la charpente, qui actuellement n'est pas visible. Il rappelle que la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est toujours en cours et dépasse les 27.000€ et qu'il est essentiel de communiquer sur l'église, dès les entrées de village. Madame Scheid propose la réalisation d'un film dévoilant ce qui n'est pas visible du grand public au sein de l'église.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle est désormais Conseillère Communautaire déléguée au réseau des Bibliothèques et aux Ecoles de musique et de danse.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 19h17.

Fait à Salles sur Mer, le 20/05/2026.

*Le Maire, Chantal SUBRA*

*La Secrétaire de Séance, Josette RAIMON*



